



GB/JL-N°2004.168

## I

### **Synthèse des cinq débats sur l'École qui se sont tenus sur les cinq sites de l'IUFM des Pays de la Loire (Angers, Laval, La Roche s/yon, Le Mans, Nantes) et de la contribution du Conseil Scientifique et Pédagogique.**

Ces débats ont regroupé 300 personnes (moitié étudiants et stagiaires, moitié formateurs) autour des questions 21 et 22.

#### **Trois principes unanimement partagés**

1. Conforter les IUFM en améliorant leur fonctionnement.
2. Restructurer les filières universitaires actuelles de manière à permettre aux étudiants de choisir en connaissance de cause le métier d'enseignant et de s'y préparer assez tôt.
3. Promouvoir une formation professionnelle des enseignants qui doit reposer sur un modèle par alternance « pratique théorie pratique » et sur une approche réflexive opposée à un modèle par immersion et par compagnonage inadapté à la complexité de l'école et aux exigences actuelles du métier.

#### **Des propositions pour une formation professionnelle universitaire**

En amont du recrutement, la formation universitaire, lors des trois années conduisant à la licence, doit proposer une sensibilisation puis une pré-professionnalisation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation.

Le système de transfert européen des crédits doit être exploité pour offrir à l'étudiant la possibilité de construire un projet professionnel débouchant vers les métiers de l'enseignement quelle que soit la filière choisie.

Dans tous les départements disciplinaires, des dispositifs de professionnalisation aux métiers de l'enseignement doivent être mis en place dans tous les départements universitaires pour répondre à un objectif d'approfondissement disciplinaire (Histoire des savoirs, épistémologie, méthodologie, didactique) et à un objectif d'initiation aux conditions d'exercice du métier.

Les départements universitaires doivent proposer des licences pluridisciplinaires préparant à la polyvalence du métier de professeur des écoles (les rares licences pluridisciplinaires existantes forment d'excellents candidats).

#### **Faire évoluer les concours de recrutement**

Pour favoriser l'égalité républicaine devant les concours de recrutement, tout candidat doit pouvoir bénéficier d'une formation à l'IUFM.

Les épreuves du concours doivent tenir compte de tous les aspects disciplinaires et de pré-professionnalisation.

Pour répondre à la pénurie de recrutement et s'ouvrir à la diversité, l'Education nationale devrait proposer de nouvelles modalités de recrutement accessibles à des candidats issus des milieux professionnels ; ceci aussi bien pour les filières de l'enseignement général que pour celles de l'enseignement professionnel.

### **Confirmer la formation initiale par alternance pour former des professionnels de l'enseignement et de l'éducation**

Organisée sur une durée de deux ans après un pré-recrutement en fin de licence, la formation des enseignants doit reposer sur l'exploitation d'une véritable alternance. Pendant la formation, il est nécessaire de prendre en compte de façon systématique les situations concrètes vécues pendant les stages et de rendre les stagiaires capables de réfléchir à leur pratique. La réflexion nécessite la problématisation par l'articulation de constructions théoriques et de ce que le terrain suscite de questions.

En situation d'alternance, les stages en responsabilité sur un terrain d'exercice sont formateurs

- à condition que la charge de travail n'excède pas les possibilités du stagiaire,
- à condition qu'ils s'inscrivent dans un dispositif prévoyant l'analyse de pratiques professionnelles entre pairs et l'accompagnement par des tuteurs dont les compétences sont reconnues,
- à condition que les stagiaires ne soient pas strictement considérés comme des moyens d'enseignement et que la définition du poste permette de découvrir les conditions d'exercice du métier.

La construction de la professionnalité de l'enseignant nécessite :

- une pluralité de lieux d'articulation « théorie/pratique » : le mémoire professionnel, les analyses de pratique, les approches didactiques, les stages.
- des espaces de coopération pour apprendre à articuler son action avec celle d'autres spécialistes et connaître les limites de son expertise.

### **Proposer une reconnaissance de la formation par la délivrance d'un master professionnel**

Au terme d'un parcours de cinq ans de formation universitaire après le baccalauréat, la délivrance d'un master pourrait répondre aux besoins d'élargissement du vivier de candidats et valoriser leur investissement universitaire et professionnel dans l'espace européen.

### **Faciliter le début de carrière des enseignants**

La formation d'un professionnel de l'enseignement et de l'éducation s'inscrit nécessairement dans la durée. La formation des enseignants ne peut pas être terminée à l'issue de la formation initiale. La formation continue, en particulier lors des deux premières années d'exercice doit viser l'adaptation plus précise aux caractéristiques de l'emploi occupé. Il doit en être ainsi tout au long de la carrière.

Des dispositifs d'accompagnement à la prise de fonction associant l'employeur, l'IUFM et les établissements doivent être développés et garantis.

### **Renforcer la formation continue**

La tendance à la diminution des offres et des temps de formation continue doit être inversée pour accompagner l'accueil massif de nouveaux enseignants et pour répondre aux défis de nouvelles missions de l'école.

Elle doit répondre à la fois aux besoins pédagogiques mais aussi, tout au long de leur vie professionnelle, aux demandes des professeurs en exercice.

### **Promouvoir réellement la voie professionnelle**

Elle doit être prise en charge par le service public d'éducation parce qu'elle doit concourir à former l'homme et le citoyen en tant que futur professionnel.

Elle ne peut se réduire à l'adaptation à un poste de travail mais doit préparer aux évolutions du métier.

Une meilleure coopération entre l'école et l'entreprise doit garantir une véritable formation par l'alternance.

La voie professionnelle doit être présentée aux élèves comme un cursus d'excellence parmi d'autres.

## II

### **Propositions de la direction de l'IUFM des Pays de la Loire** *à la suite des débats sur l'École organisés sur les sites, avec usagers et formateurs*

#### **AMELIORER LE RECRUTEMENT**

Plusieurs mesures devront être prises pour atteindre cet objectif.

##### **1.développer et généraliser la pré-professionnalisation**

Le choix du métier d'enseignant doit se préparer tout au long de la formation universitaire, à travers des parcours de pré-professionnalisation identifiés dans les licences en termes de modules donnant lieu à octroi de crédits. On répondra mieux ainsi aux besoins de recrutement des personnels d'enseignement et d'éducation, en aidant les étudiants à choisir en connaissance de cause les métiers de professeur ou de conseiller principal d'éducation, dès le début de leurs études.

##### **2. instaurer un pré-recrutement au terme de la licence**

Il s'agira d'une épreuve d'admissibilité, qui sera organisée au terme de la licence. Elle vaudra entrée à l'IUFM, pour deux années de formation conduisant à la titularisation. Ces épreuves viseront à vérifier la maîtrise des savoirs à enseigner et des savoirs pour éduquer, ainsi que la capacité à s'inscrire dans un projet professionnel d'éducation et d'enseignement.

##### **3. garantir deux années de formation professionnelle**

La 1<sup>ère</sup> année de formation, qui s'adressera aux étudiants admissibles, doit permettre la construction de la professionnalité par l'approfondissement des savoirs à enseigner, des savoirs pour enseigner, et des savoirs nécessaires à la pratique du métier. Les étudiants seront placés en situation d'alternance institut de formation/établissement scolaire. La pratique en établissement intégrera des pratiques accompagnées et des pratiques en responsabilité. Les épreuves d'admission clôtureront la 1<sup>ère</sup> année de formation, et permettront l'accès en 2<sup>ème</sup> année de formation.

En 2<sup>nde</sup> année, les professeurs stagiaires poursuivront une formation professionnelle en alternance, renforçant la double articulation pratique/théorie/pratique initiée en 1<sup>ère</sup> année.

##### **4. diversifier les voies de recrutement**

Pour répondre à la pénurie de recrutement et s'ouvrir à la diversité, l'Éducation Nationale proposera, à côté de la voie universitaire, de nouvelles modalités de recrutement pour des candidats issus d'autres milieux professionnels. Par exemple, la validation des acquis de l'expérience pourra valoir admissibilité, selon des critères et des normes à définir.

#### **RENFORCER ET HARMONISER NATIONALEMENT LA FORMATION**

Dans le cadre de ces mesures, il paraît nécessaire de faire évoluer et d'harmoniser la formation au niveau national, en retenant les principes suivants :

##### **1. une formation par alternance avec un ancrage à la fois professionnel et universitaire**

Il s'agira de mettre en place une formation professionnelle universitaire, par alternance, selon un modèle qui articule des connaissances disciplinaires, des connaissances issues de la recherche en sciences de l'éducation, en didactique des disciplines, en sciences humaines et

les connaissances issues de la pratique. Elle visera à développer la capacité à réfléchir sur ses pratiques, c'est-à-dire à problématiser des situations professionnelles, par l'articulation de constructions théoriques et de questions posées par les situations professionnelles vécues.

## **2. une perspective de formation tout au long de la vie**

La formation professionnelle des enseignants et conseillers principaux d'éducation n'étant pas achevée à l'issue de la formation initiale, elle doit se compléter par une formation professionnelle permanente consistante. Lors des premières années dans le métier, l'accent sera mis sur l'adaptation à la spécificité des contextes et sur l'inscription du développement professionnel tout au long de la vie. Les formations initiale et continue doivent être fortement articulées.

## **3. le choix d'un dispositif fondé sur une conception globale de la professionnalité (pluralité des situations, des lieux, des modalités et des acteurs de la formation)**

La formation à l'IUFM doit développer une posture professionnelle commune aux métiers de l'enseignement et de l'éducation : capacités à analyser, comprendre, et faire évoluer les situations professionnelles vécues. Pour se construire, elles nécessitent l'articulation de différentes situations de formation (stage, analyse de pratique, élaboration du mémoire professionnel), et le concours de formateurs de types différents (enseignants-chercheurs, formateurs à temps plein, enseignants et conseillers principaux d'éducation en service partagé, conseillers pédagogiques, intervenants ponctuels...), de divers partenaires et experts. Elle permet de situer son action dans le système éducatif et de l'articuler avec celle des autres acteurs.

## **DEVELOPPER LA PROFESSIONNALITE DES FORMATEURS**

La formation des enseignants et des conseillers pédagogiques d'éducation ainsi conçue suppose de disposer de compétences spécifiques. Les acteurs de la formation, dans leur diversité, outre leur expertise dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation, devront partager une posture de formateur d'adultes et un engagement dans les recherches en éducation, dans un dispositif reposant sur l'alternance.

On veillera donc à :

### **1. organiser le recrutement des formateurs selon un cahier des charges explicite**

Le choix d'un formateur devra prendre en compte sa capacité à s'inscrire dans une posture spécifique de formateur professionnel d'adultes, à participer aux recherches en éducation, et son aptitude à mobiliser un large éventail de compétences pédagogiques, didactiques et d'accompagnement dans le développement professionnel des enseignants et conseillers principaux d'éducation. On vérifiera en outre que ces compétences pourront être mises en œuvre en formation initiale, en formation continue et en formation de formateurs.

### **2. assurer la professionnalisation des formateurs**

Présentes dès le recrutement, ces compétences devront néanmoins être nourries en permanence par la participation à des actions de formation, et à la recherche en éducation. En outre, tous les dispositifs permettant de créer, d'appréhender, de diffuser et de mutualiser l'information professionnelle seront valorisés.

S'organiseront là les formes d'un engagement réciproque de l'IUFM d'une part, qui devra créer les conditions d'un tel développement professionnel, et du formateur d'autre part, qui acceptera de s'y inscrire.

### **3. offrir la perspective d'une formation diplômante**

En partenariat avec les universités de rattachement, l'IUFM contribuera à offrir à ses formateurs les perspectives et les moyens d'accéder à des formations susceptibles de faire reconnaître les compétences acquises à travers l'obtention d'un diplôme universitaire spécialisé dans les domaines de l'enseignement et de l'éducation (master, doctorat).

## **III**

**Les trois priorités pour former, dans les IUFM, des personnels enseignants et d'éducation de qualité pour une école de la réussite :**

- **Pré-professionnalisation à l'université et pré-recrutement après l'obtention de la licence**
- **Deux ans de formation professionnelle universitaire par alternance à l'IUFM**
- **Une professionnalisation des formateurs par la formation et le développement de la recherche en éducation**